



# Ouverture de permanences pour les commerçants et artisans

Vous êtes commerçant ou artisan ? Votre entreprise est implantée sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ? Nous vous aidons dans la relance de votre activité lors de permanences.



Les services de la Direction de l'Economie des Territoires, de l'Innovation et du Numérique de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France vous proposent un dispositif d'écoute et d'aide pour vous accompagner dans la relance de votre activité.

Bénéficiez d'échanges et de conseils avec le chargé de mission Commerce et Artisanat sur les modalités pratiques de réouverture, les aides d'urgence mises en place par l'Etat et la Région Île-de-France, les solutions de financements et les aides de soutien à l'économie, la digitalisation de votre entreprise ou de votre point de vente.

**Contactez-nous** au 06 79 70 16 80 ou par mail [destin@roissypaysdefrance.fr](mailto:destin@roissypaysdefrance.fr)

VOUS PREFEREZ UN ECHANGE EN PRESENTIEL ?

Dès le 19 mai 2020, le chargé de mission de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France vous reçoit sur rendez-vous au siège de l'agglomération, 6, Bis avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France, les mardis et jeudis.

Prenez rendez-vous par téléphone ou mail, en précisant les thèmes que vous souhaitez aborder.

Les permanences s'effectueront dans les conditions d'hygiène et de sécurité préconisées dans le cadre du protocole de déconfinement édité par le Ministère du Travail. Merci de vous munir d'un masque pour l'entretien.